

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025

Délibération n° 2025_111
APPEL A PROJETS RÉSEAUX D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE - PROPOSITIONS D'ACTIONS 2025 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELLERON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIÉS, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT

Madame Amélie BOSSET-AUDOIT, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance, rappelle à l'Assemblée que la Ville s'inscrit dans les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) créés par la circulaire n° 99-153 du 9 mars 1999, à la suite de la conférence de la famille de 1998.

L'objectif des REAAP est d'agir pour et avec les parents en regroupant les actions menées par des associations, des collectivités, des parents, et destinées à soutenir sous toutes ses formes l'exercice de la parentalité.

Afin d'encourager leur développement, en particulier par un soutien financier, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde organise un appel à projet chaque année.

Pour répondre à l'appel à projet, l'action menée doit répondre aux objectifs suivants :

- valoriser les compétences des parents ;
- viser explicitement à améliorer et/ou conforter la construction de la relation parents/enfants ;
- permettre un échange (une réflexion) sur les pratiques éducatives parentales ;
- contribuer à l'élaboration des points de repères éducatifs des parents.

En 2025, la Ville souhaite répondre à l'appel à projet à travers deux actions :

- Accompagnement à la parentalité à la Maison de la Petite Enfance Simone Veil

La Maison de la Petite Enfance a ouvert début 2019. L'équipement comprend une crèche, un Relais Petite Enfance (RPE), un Lieu d'Accueil Petite Enfance (LAEP) et le guichet d'accueil de la Petite Enfance. Il comprend aussi un salon des familles qui peut accueillir toute famille avec enfant de moins de 6 ans qui le souhaite, pour passer un moment avec son enfant.

Ce lieu a pour vocation d'être un lieu ressource pour les familles, pour être accompagné dans le choix d'un mode de garde mais aussi pour être accompagné en tant que parent d'enfant tout petit. Il s'agit de créer un programme d'accompagnement des parents au sein de cet équipement en proposant aux familles des temps d'ateliers parents-enfants, mais aussi des temps d'échanges autour de la parentalité.

En 2025, le programme d'accompagnement est composé :

- D'ateliers accompagnement à la périnatalité
- D'ateliers parents/enfants pour tisser et développer le lien autour de l'art et de la culture
- D'ateliers parents/enfants autour du développement moteur.

Le montant sollicité est de 3300 € pour un budget total de 4156 €.

- Mise en œuvre d'un événement culturel à destination des enfants de moins de 6 ans et leurs familles

La direction de la petite enfance et la direction de la culture se sont associées pour proposer aux enfants de moins de 6 ans et à leur famille, un évènement sur 8 semaines pour favoriser l'éveil, l'épanouissement, le développement des plus petits. Les propositions sont diverses (spectacles, ateliers, conférences, expositions...) et permettent, à travers le média de l'art, de venir soutenir les parentalités.

Le montant sollicité est de 5000 € pour un budget total de 8114 € d'actions soutenant la parentalité.

En 2025, la Ville, dans le cadre du fonctionnement du Relais des familles – La Parenthèse, répond à l'appel à projet afin de favoriser la mise en œuvre de l'action suivante :

- Parcours répit parental et familial et charge mentale à la Parenthèse

Il s'agit d'accompagner les parents dans leur fonction parentale, en les invitant à s'inscrire dans un

parcours, proposé tout au long de l'année au sein de la structure, articulant conférences, temps de partage entre pairs et séances de bien-être, l'articulation des actions dans leur diversité permettant que chacun trouve sa place dans ce parcours et ainsi réinvestisse sereinement et pleinement sa fonction parentale.

Le montant sollicité est de 2800 € pour un budget global de 3500 €.

▪ Cycle de temps d'échanges entre parents

Il est proposé dix conférences à destination des parents sur des thématiques qui répondent aux besoins des parents, identifiées par les professionnels du territoire (par exemple : les écrans, l'addiction, les violences intrafamiliales, l'autorité parentale...).

Le montant sollicité est de 4800 € pour un budget global de 6000 €.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire DIF/DAS/DIV/DPM n°99-153 du 9 mars 1999 relative aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 12 juin 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à répondre à l'appel à projet pour les actions citées ci-dessus dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des financements pour les actions citées ci-dessus auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



David CHARBIT
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOLET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/25
ID 033-213302813-20250623-10191-DE-1-1

et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.